



1971

*Cinquante-quatre années de défense du cadre de vie des Sénartais
Siège social et courrier : 14 rue de la Fontaine
77240 CESSION*

2025

Site INTERNET : www.ade-senartetenvirons.com

Mail : contact@ade-senartetenvirons.com

Rapport moral 2025

Environnement : de quoi parle-ton ?

Notre association a pour mission de défendre notre environnement. Ainsi ses actions empruntent souvent les voies de la confrontation voir du combat contre des faits, réalisés ou annoncés, et qui de notre point de vue portent atteinte à notre cadre de vie. Un combat ne se mène jamais seul. Il nécessite des échanges, que cela soit avec nos partenaires bienveillants ou avec nos adversaires. Ces échanges sont essentiels pour prendre connaissance, partager des points de vue, faire valoir des positions, bref, discuter pour, in fine, approuver, voir soutenir ou bien contester.

Dans ce cadre, au cours des discussions, il est essentiel d'être parfaitement compris. Or avec le changement climatique, l'affaiblissement de la biodiversité, l'anthropisation accélérée de la planète, l'éco anxiété qui s'accroît, le mot environnement est désormais employé dans une multitude de contextes où il ne signifie pas forcément la même chose pour tous ses locuteurs.

Pour remédier à cette polysémie et savoir de quoi l'on parle lorsque l'on évoque l'environnement, l'ADE a estimé nécessaire de faire une mise au point sur ce que nous entendons avec ce mot, afin d'être parfaitement compréhensible dans ses missions et ses actions.

Ainsi, l'ADE comprend « l'environnement » tel que défini par les directives communautaires sur l'évaluation environnementale dans

son annexe I, point f de la directive 2001/42/CE sur l'évaluation environnementale des plans et programmes - annexe IV, point I 4 de la directive 2011/92/UE modifiée relative à l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement :

« L'environnement comprend notamment *la diversité biologique, la population, la santé humaine, la faune, la flore, les sols, les eaux, l'air, les facteurs climatiques, les biens matériels, le patrimoine culturel, y compris le patrimoine architectural et archéologique, les paysages et les interactions entre ces facteurs.* »

Nous voyons bien par cette définition que la réalité recouverte est immense mais elle a le mérite d'indiquer clairement quels sont les grands domaines pour lesquels notre intervention est légitime. Ainsi il s'agit autant d'alerter sur un risque de pollution des sols due à des déchets non valorisés, que de s'inquiéter du traitement de nos eaux usées, de la préservation de notre petite faune en ville, de la sauvegarde d'un paysage briard et de sa ferme historique, d'un traitement respectueux de nos haies, de la surveillance de nos sites SEVESO, de la vigilance des couloirs aériens survolant le territoire, de l'artificialisation des sols, de la préservation d'un maraîchage en circuit et de sa ferme, ... Tous ces sujets du quotidien sont à nos portes et exigent notre vigilance.

Enfin, cette clarification sémantique nous permet aussi, pendant ces temps de communication, forums ou autres, où nous rencontrons les habitants de Sénart, d'exposer à quel point les problématiques environnementales sont globales et deviennent l'affaire de tous.

Pour que le progrès n'oublie pas l'humain pour que le progrès n'oublie pas la vie !